

EXPEDITION – TRANSPORT 1.3 ADR

Code RADR01

Public

- Formation ouverte au personnel encadrant

Prérequis

- Sans objet

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 3h30

Effectif

- Maximum réglementaire : 10 personnes

Modalités et méthodes pédagogique

- Présentiel
- En langue Française
- Alternance de séances de face à face, exercices pratiques

Qualité des formateurs

- Formateur experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.matieredangereuse.com

05 56 95 58 78

Objectifs généraux

- ✓ Connaître la réglementation des transports par route en France
- ✓ Apprendre les modifications par rapport à l'ancien règlement

Les plus de la formation

- ✓ Une formation active et interactive avec des cas pratiques
- ✓ Remise d'une clé USB avec tout le contenu du cours

Mode d'évaluation des acquis

- ✓ Evaluation des acquis sous forme de quizz
- ✓ Evaluation finale sous forme de QCM

Satisfaction au 31/12/2025 : **96%**

PROGRAMME

I ACCUEIL

1. Présentation de l'équipe pédagogique
2. Présentation de la formation
3. Modalités pratiques
4. Tour de table

II PRESENTATION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

1. Route : ADR. Arrêté TMD

III RESPONSABILITES DES INTERVENANTS, OBLIGATIONS ET SANCTIONS

IV INFORMATIONS D'IDENTIFICATION DES MATIERES ET OBJETS DANGEREUX

V EMBALLAGE ET ETIQUETAGE DES PRODUITS

1. Homologation des emballages
2. Codification des emballages
3. Exemptions

VI DOCUMENTS DE BORD

1. Documents de transport de marchandises dangereuses
2. Consignes écrites
3. Feuille de vérification des véhicules
4. Feuille de vérification colis

VII CHARGEMENT, SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DES UNITES DE TRANSPORT

VIII PLAN DE SURETE

IX REGLES DE CIRCULATION, STATIONNEMENT ET TUNNELS

X FORMATIONS

XI BILAN DE FORMATION

1. Synthèse
2. Evaluation de satisfaction
3. Evaluation du stagiaire